

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE

DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)

LA BOÎTE DE MONTRE CONÇUE
ET EXÉCUTÉE AVEC SOIN

S. Graber S.A. RENAN JURA BERNOIS
TELEPHONE: 8.21.66

PLASTIQUE



*C'est le cadran
qui décide le client!*

ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS DE CADRANS MÉTAL

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.- Fr. 11.-
Compte de chèques postaux IVb 426

Régie des annonces:
PUBLICITAS S.A. NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Le fait du jour

On le sait, le Tribunal arbitral spécial, institué, d'un commun accord, par l'A.S.F.C.M. et la F.O. M.H. pour mettre fin au conflit du cadran, a prononcé, le 21 décembre 1946, sa sentence sur les questions de salaires et les indemnités dues, de part et d'autre, pour rupture du contrat de travail.

Chacun attend, avec impatience, que soient révélés les considérants de ce jugement. En effet, ils n'ont pas encore été rendus publics. En ce qui concerne les questions d'ordre général, c'est-à-dire touchant à l'ensemble de la branche, le Tribunal arbitral horloger, prévu par la « Convention de paix » et admis par la Convention d'arbitrage du 2 décembre 1946, ne les a pas encore tranchées. Il doit le faire prochainement.

« La Revue des faits de la semaine » écrit, à ce propos, que la décision concernant l'indemnisation pour rupture de contrat frappe par son caractère unilatéral. Si véritablement, il y a eu telle violation, d't-elle, l'article 26 de la Loi fédérale sur les fabriques devrait être appliqué. Il dispose que « lorsque le contrat de travail est résilié, au mépris de la loi ou des conventions, le fabricant est tenu, s'il est responsable

de la rupture, de verser à l'ouvrier une indemnité équivalente au salaire de six jours. Si l'ouvrier en est responsable, il doit abandonner au fabricant le salaire des trois jours, à déduire de la retenue, ou lui en verser le montant.

Dans ces conditions, ajoute notre confrère, on attend avec intérêt la publication des considérants du Tribunal arbitral expliquant ce qui paraît, à première vue, difficilement compréhensible.

Toute la question des contrats collectifs de travail est en jeu. Ceux-ci ont été établis pour être respectés. Dans de nombreux cas et en plusieurs cantons, ils ne l'ont point été. La Chambre vaudoise de commerce signale, fort pertinemment, à ce sujet, que son attention a été attirée particulièrement sur le fait qu'une grève avait été décrétée par un syndicat ouvrier, alors qu'un contrat collectif appliqué dans ce cas, prévoyait expressément l'engagement de n'user d'aucune mesure coercitive telle que grève, suspension de travail, etc. De plus, la grève fut décidée alors que l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage avait été saisi du conflit, donc en violation de l'article 27 de la Loi vaudoise du 15 décembre 1942 sur la prévention et le règlement des contrats collectifs.

Dans ces conditions, nous nous sommes adressés, dit la Chambre dans un mémoire commun avec l'Association des industries vaudoises, au gouvernement, en lui rappelant les efforts faits pour mettre sur pied des conventions réglant les conditions de travail des ouvriers dans le cadre des professions. Nous avons insisté sur la nécessité de faire respecter ces contrats. Nécessité d'autant plus grande que la Loi sur le travail, du 20 décembre 1944, leur donne la priorité sur les dispositions légales. Si l'une des parties croit pouvoir la violer, l'insécurité qui en résultera dans les rapports contractuels empêchera de la réaliser comme il est désirable.

On a souvent donné le peuple suisse en modèle aux nations. Il faut que sa bonne foi ne puisse être suspectée. Chacun doit respecter la parole donnée, même à son détriment.

18. 1. 47.

Sommaire

	Pages
LE FAIT DU JOUR	45
SUISSE ET NATIONS UNIES	
Où en sommes-nous ? par Ch. B.	47
RELATIONS ÉCONOMIQUES ET CONCURRENCE	
Que devient l'industrie allemande ?	49
POLITIQUE AMÉRICAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	
Premiers engagements	51
PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES	
Les Etats-Unis au-devant de 1947	53
REMARQUES SUR LES RESSORTS DE BARILLETS,	
par M. Fridolin Wiget	54
ECONOMIE EUROPÉENNE	
Balance des paiements	59
DIVERS	49 - 51 - 57 - 59 - 61 - 63

MONTAGE ÉTANCHE

TOUS JOINTS ÉTANCHES
PLASTIQUES
MÉTALLIQUES

GLACE - COURONNE
POUSSOIR - TUBE
ÉTANCHES



TERMINAISON DE LA
BOITE DE MONTRE

TOUS LES GENRES DE
VERRES DE MONTRES

POLISSAGE - SATINAGE
LAPIDAGE - GLACE

Suisse et Nations unies

OU EN SOMMES-NOUS ?

La neutralité d'un membre n'ayant pas été prévue dans la nouvelle Ligue, nous vivons en période d'attente, préférable à la fois pour les Nations unies, qui ne voudraient pas créer un précédent, mais pour la Suisse également, laquelle n'a aucun intérêt à intervenir au moment où les rivalités entre Puissances restent encore vives.

Préparant une affiliation, qui devra s'effectuer tôt ou tard, la Suisse s'approche des Nations unies.

Elle le fait en maintenant son adhésion à des groupements internationaux parallèles ou en s'y ralliant. L'Organisation internationale du Travail a toujours son palais à Genève. Nous sommes représentés à l'E. C. I. T. O., qui surveille l'ensemble des transports européens. Nous avons signé le préambule de la première annexe de la Charte de la P. I. C. A. O., l'Organisation provisoire internationale d'aéronautique civile. Il n'y a guère qu'à la Banque internationale de secours et de reconstruction ou au Fonds monétaire international que nous n'ayons pas jugé nécessaire de nous rattacher pour l'instant.

Nous avons fait plus : adhéré à des organisations annexes des Nations unies. C'est le cas, notamment, pour la Cour de justice internationale, l'assemblée générale de l'O. N. U. ayant, à l'unanimité, le 11 décembre dernier, fixé les conditions d'entrée de notre pays, soit la simple acceptation des statuts et des engagements de la Cour. On se rappelle qu'à l'U. N. E. S. C. O., notre demande d'agrégation a été transmise, le 30 novembre, au Conseil économique et social. Celui-ci a six mois pour se prononcer. S'il est favorable, le Conseil exécutif de l'U. N. E. S. C. O. présentera la candidature de la Suisse à la deuxième assemblée générale des Nations unies, en automne 1947, laquelle décidera à la majorité des deux tiers. Mais, un Suisse est déjà nommé au poste capital des Relations extérieures de la Commission préparatoire ; il est en même temps secrétaire provisoire du Conseil exécutif ! Une délégation suisse a été invitée à la deuxième session de la conférence de la F. A. O., en septembre, à Copenhague. Au message du Conseil fédéral, adressé à cet effet aux Chambres, celles-ci ont répondu affirmativement. Genève pourrait devenir le siège du futur Conseil mondial de l'alimentation. A l'I. R. O., la Suisse est l'un des 9 Etats représentés au Conseil exécutif du Comité intergouvernemental (32 gouvernements). Alors que Paris avait été prévu comme siège de cette organisation internationale des réfugiés, un amendement britannique, adopté à New-York, en

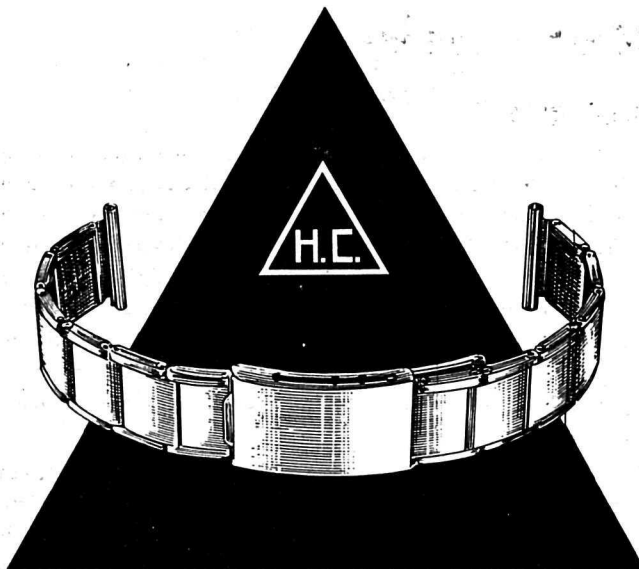
décembre, dit que Genève le deviendra aussi ; elle a l'avantage de posséder le Bureau central de la Croix-Rouge internationale. Le Conseil des Etats vient d'accepter, à l'unanimité, en décembre encore, que la Suisse entre dans l'Organisation mondiale de la santé (W. H. O.). On sait également qu'un délégué suisse figure au comité du Territoire libre de Trieste et qu'on a prononcé le nom du général Guisan comme gouverneur de celui-ci.

Aux Nations unies elles-mêmes, la Suisse a obtenu le droit d'envoyer des observateurs. Le secrétaire-général adjoint, M. Moderov, délégué à Genève en avril passé, a été nommé, en décembre, directeur du Bureau des Nations unies, dans cette cité. La question des bâtiments de l'ex-S. d. N. et des privilèges et immunités du personnel des Nations unies a déjà été réglée à satisfaction. Reste celle de la station d'émission de Prangins, à discuter encore avec Radio-Suisse. Dès maintenant, les Nations unies vont constituer un secrétariat, à Genève, de 200 personnes et, sous peu, lancer un service d'information. Ensuite, elles examineront le projet Lie d'y transférer les services juridiques, économiques, sociaux, enfin les Tutelles de l'Organisation mondiale.

Dès 1947, se rassembleront à Genève, en janvier, les experts gouvernementaux en matière de passeports et de formalités frontière, de même la sous-commission pour la reconstruction économique des régions dévastées. En février, ce sera la première réunion de la Commission préparatoire de l'I. R. O. En mars, assemblée générale sur la question des passeports susmentionnés. En avril, deuxième partie de la Conférence internationale du commerce et du plein-emploi. En juin, 30^{me} réunion de l'O. I. T. Puis, un congrès sur la liberté d'information de la presse, à une date encore indéterminée.

Deux problèmes vont se poser pour la Suisse : celui du financement, qui risque d'être important, étant donné le nombre des institutions, et celui du referendum populaire, que prévoit la constitution.

On ne peut imaginer une Suisse « insulaire », faisant abstraction, économiquement et politiquement, du monde. Il y a même pour elle un devoir de solidarité à ne pas s'exclure de la communauté internationale. Elle lui apporterait, du reste, une expérience de sept siècles sur la liberté, le fédéralisme, l'impérialisme, les idéologies, la dictature, la démocratie et la neutralité, tous objets du plus haut intérêt pour les Nations unies. Ch. B.

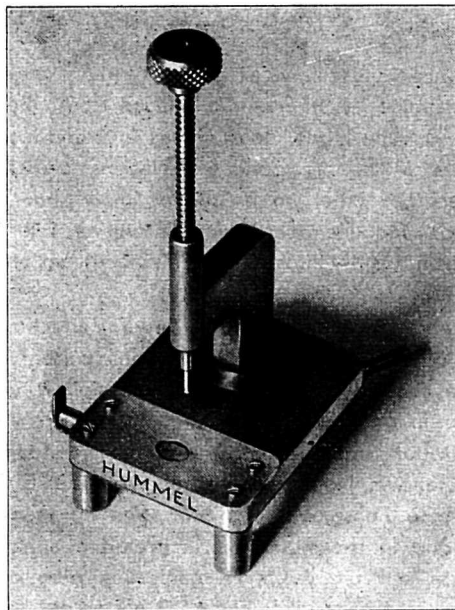


FABRIQUE DE BRACELETS
EXTENSIBLES
QUALITÉ TRÈS SOIGNÉE

HENRY & C^{IE}

1, rue de Rive GENÈVE Tél. 5 97 50

Nouveau !



Potences pour mettre aux repères les spiraux
sur les balanciers

HUMMEL FILS & C^{IE}
LA CHAUX-DE-FONDS

POUR TOUS

MEUBLES DE BUREAUX



*bnreaux-ministre avec ou sans roulement à billes
simple ou double extension, classeur, armoires,
sièges, etc.*

L'USINE

R. ET C. LEDERMANN

LAUSANNE Téléphone (021) 2 99 49

Offre et catalogue illustré sur demande



Décolletages pour toutes industries jusqu'à 10 mm.

Relations économiques et concurrence

QUE DEVIENT L'INDUSTRIE ALLEMANDE ?

(by) La question est d'importance. L'Allemagne, avant la guerre, occupait une place prépondérante dans le commerce, européen notamment. La défaite a bouleversé les conditions de son industrie.

On sait, en particulier, que les démontages d'usines, qui ont pris des proportions considérables dans la région occupée par les Russes, ont appauvri considérablement le pays. Ces jours derniers, on annonçait que les Français procédaient, eux aussi, à des transferts massifs, au profit de la Sarre et de l'Alsace. Le gouvernement de Paris a tout de même opposé un démenti, au moins partiel, à ces affirmations.

D'autre part, l'industrie lourde a été en quelque sorte supprimée et il faut réorienter la production et les ouvriers.

Par ailleurs, les Alliés ont mis la main sur les patentes allemandes et, pour faire valoir l'effort technique allemand et le mettre à profit, les Anglais, par exemple, ont ouvert une exposition itinérante de la B.I.O.S., concernant l'industrie allemande. Le président du Board of Trade, sir Stafford Cripps, a inauguré celle de Londres, ces jours derniers, puis la démonstration se poursuivra à Birmingham, à fin janvier, à Nottingham, au début de février, ensuite à Cardiff, Manchester, Leeds, Newcastle, Glasgow, Belfast et Bristol ; 10.768 rapports britanniques et américains ont déjà paru sur des inventions ou découvertes allemandes, dont 1.390 ont été déjà publiés.

Tout ceci ne nous dit pas quelle est la situation actuelle de l'industrie en Allemagne. Il est malaisé de s'en faire une opinion exacte, étant donné le partage du pays en quatre zones d'occupation, et même en cinq, si l'on admet que Berlin constitue un centre distinct. Toutefois, s'il y a des différences de zone à zone, qui, il est vrai, dans certains cas, peuvent être considérables, dans l'ensemble les conditions de l'industrie allemande sont approximativement semblables. On pourrait peut-être insister sur le fait que dans la région soviétique, ce sont les démontages d'installations qui ont entraîné le déclin de l'activité chez nos voisins, tandis que dans les trois zones occidentales, le manque de charbon et la bureaucratie en sont particulièrement responsables.

Le dernier rapport de la Chambre d'industrie et de commerce, de Düsseldorf, trace un tableau que chacun, Allié ou Allemand, a pu reconnaître comme exact. Dans le dernier exercice, et même depuis la fin de la guerre, l'industrie allemande n'a fait aucun progrès. La production reste très limitée et les réserves en matières premières, importantes encore au milieu de 1945, ont été à peu près liquidées, sans qu'on ait pu les compléter comme on le pensait au début. Au lieu d'une extraction du charbon, dans la Ruhr et dans le district d'Aix-la-Chapelle, de 300 à 400.000 tonnes par jour, comme on le prévoyait, on a dû se contenter de 175.000 environ. La faim et le froid diminuent encore le travail, à l'heure actuelle.

Les autorités d'occupation sont placées devant de

redoutables tâches. Parce qu'elles ont voulu éliminer tous les éléments compromis par le régime national-socialiste, elles se trouvent maintenant devant un manque sensible de personnel qualifié et, plus encore, directeur. Il est, en effet, probable que si l'on s'était contenté d'un contrôle de la main-d'œuvre, on aurait trouvé la solution de maints problèmes.

Sous l'influence de sa manière matérielle et sociale, le peuple allemand est enclin à porter toute la responsabilité de la situation sur les Alliés. Il oublie les destructions provoquées par la guerre et par les nazis également. Il faut avouer que la bureaucratie alliée est parfois propre à favoriser cette interprétation. Les décisions du Conseil de contrôle et du gouvernement militaire sont appliquées trop souvent à la lettre.

La plus grande difficulté résulte probablement des coûts de production. Dans une conférence de presse, à Berlin, les Britanniques ont déclaré, par exemple, que les frais de production d'une tonne de fer revenaient à 150 marks, alors que le prix de vente s'établissait à 95. Résultat : perte de 55 marks par tonne ! Même remarqué dans la plupart des autres industries, également dans les charbonnages. Impossible de relever les prix ; impossible, tout autant, d'accorder des subventions. Et l'on ne prévoit pas d'amélioration, au contraire, dans un avenir rapproché.

De tout cela, il faut conclure à la paralysie du corps industriel allemand pendant une longue période encore.

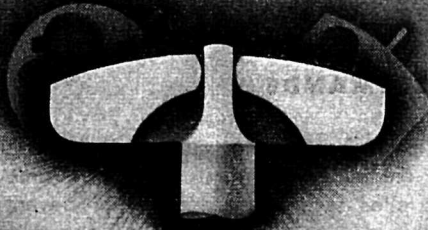
Avis aux exportateurs italiens

Le bureau de presse du Ministère du commerce avec l'étranger a communiqué en date du 18 décembre dernier au « Bulletin hebdomadaire de l'Institut national pour le commerce extérieur », la note suivante :

« L'importation d'horlogerie depuis la Suisse, sur la base de compensations privées, pourra s'effectuer exclusivement contre exportation des marchandises suivantes :

marbre brut ou travaillé
roseaux, joncs ou osiers
paille tressée
tresses et chapeaux de paille
sel d'eau minérale
pierre ponce
bracelets pour montres
étuis pour montres
bijouterie fausse
jouets
fleurs.

« Les maisons importatrices intéressées doivent joindre à leur demande de compensation une facture proforma visée par la Chambre suisse de l'horlogerie. »




WILLIAM GRISEL & CO
FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR L'HORLOGERIE
NOIRAIGUE

HENRI GIRARD S. A.

VERRES INCASSABLES
VERRES OPTIQUES
VERRES CONCAVES
DE TOUTES FORMES

Rue de la Paix 133
Téléphone 210 60

LA CHAUX-DE-FONDS



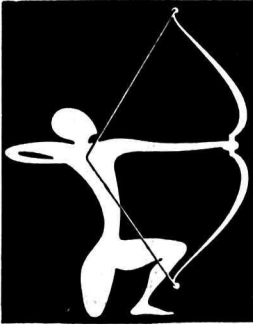
A. & A. GILOMEN S. A.
Montres Thuya & Midland
LENGNAU près Bienne
Spécialité : Chronographes

ACIER POLDI

Produit de qualité
convenant particulièrement
à l'industrie horlogère

**ACIÉRIES POLDI
(POLDIHÜTTE)**

ZÜRICH GENÈVE



FAGERSTA

Acier suédois

COURVOISIER & Co
BIENNE

ÉTAMPES de haute précision

WILLY GEISSBERGER
LA NEUVEVILLE
Tél. 7 95 14

Spécialiste sur étampes et outillage petits calibres
Découpages, repassages soignés

Politique américaine du commerce extérieur

PREMIERS ENGAGEMENTS !

On pouvait s'attendre, dès les dernières élections, favorables aux Républicains, à des manifestations de ceux-ci dans le domaine de la politique du commerce extérieur des Etats-Unis.

Cela n'a effectivement pas manqué. Les nouveaux élus ont trouvé l'occasion qu'ils cherchaient dans la discussion qui s'engage sur la Loi des accords réciproques de commerce (Reciprocal Trade Agreements Act). La majorité des Républicains s'étaient, l'an dernier déjà, opposés à son acceptation, dans les deux Chambres. Ils vont certainement revenir à la charge maintenant que le gouvernement va proposer de négocier, simultanément, des traités de commerce avec dix-huit nations-clé.

La polémique a commencé dès la publication d'une résolution adoptée, à Washington, par l'Association des commissaires agricoles, agissant pour le compte des Etats du sud. Ceux-ci ont tenu à prendre d'emblée position. Ils protestent contre les accords commerciaux. Les farmers redoutent, avec beaucoup d'anticipation, à notre avis, que l'abaissement des tarifs ne conduise à l'invasion du marché américain par les produits agricoles du reste du monde. Ils demandent, par conséquent, le maintien des barrières existantes et ne seraient même pas fâchés de relever ceux-ci. Mais, le redressement escompté irait à l'encontre des relations économiques, industrielles notamment, entre l'Amérique et l'Europe.

La discussion se poursuit au Comité d'informations réciproques. Ce groupement, qui compte quelque 850 personnalités et organisations américaines, soumet aujourd'hui à l'examen les accords de commerce. Les conversations vont durer jusqu'à la fin du mois. On a entendu M. Radcliffe, secrétaire du Conseil national des importateurs américains, approuver « de tout cœur » le programme de réduction des droits, lancé par l'ancien secrétaire d'Etat Cordell Hull. De même, le Dr Atkinson, président de la Church Peace Union, a déclaré que le programme de haut standing américain ne pourrait être maintenu dans un monde appauvri, mais que toutes les nations devaient se présenter sur les marchés internationaux aussi bien comme acheteurs que comme producteurs. Le sénateur Barkley, du Kentucky, chef démocrate du Sénat, affirma qu'un commerce mondial plus libre était l'« élément-clé de l'économie nationale ». Enfin, M. Abbink, du National Foreign Trade Council, de New-York, usa de la même argumentation, au nom d'industriels, de marchands et de chefs d'entreprises de chemin de fer, de navigation maritime et d'aviation.

En revanche, le sénateur républicain Butler, du Nebraska, revint sur la menace qu'un abaissement des tarifs signifierait pour l'agriculture américaine et M. Rose, président de l'American Tariff League, en dit autant pour ce qui concerne l'industrie du pays.

Il va de soi que la grande joute aura lieu à Washington. Les deux partis s'y préparent. Le représentant Gearhart, de Californie, membre du Comité des Voies et Moyens des Chambres, a ouvert le feu en annonçant une enquête sur la politique démocrate du commerce extérieur et des tarifs douaniers.

Heureusement, des voix autorisées, dans les deux partis, se sont fait entendre dans le sens d'un compromis. Le sénateur Hatch, du Nouveau-Mexique, et le sénateur Tydings, du Maryland, ont mis en garde la Chambre des Représentants contre les tempéraments intempestifs que d'aucuns veulent apporter au programme d'accords réciproques, tempéraments qui pourraient s'avérer « désastreux », non seulement pour l'Amérique, mais encore pour le monde en général.

Il s'agit aussi de savoir si la Conférence internationale du commerce et du plein emploi, dont la première session s'est terminée à Londres et la deuxième va commencer à Genève, en avril, doit être un succès pour les Etats-Unis ou non.

C'est bien parce qu'il pensait à cela que le sénateur Taft, de l'Ohio, a pressé ses collègues républicains de laisser courir le programme démocrate jusqu'en 1948. C'est dans cette année que se feront les élections présidentielles. On verra alors, a dit le président, si les réductions proposées actuellement sont « raisonnables ».

Ce ne sont là que les premiers engagements sur la question des Tarifs. La bataille va-t-elle gagner de proche en proche ou s'en tiendra-t-on à la sage proposition de M. Taft ?
Y.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

MARQUES DE FABRIQUE

Vos marques sont-elles déposées dans tous les pays où elles sont employées ?

Si ce n'est pas le cas, faites-les protéger, pour prévenir un emploi ou un dépôt abusif.

Nous nous chargeons de toutes les démarches nécessaires.

APPEL AUX CREANCIERS

Les créanciers de :

Berger, Robert, Ravin 7, La Chaux-de-Fonds (faillite)

sont priés de nous envoyer leur relevé de compte en triple, pour que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

MISE EN GARDE

Nous mettons en garde contre :

Hoderco Aktiebolaget, Göteborg.

ENQUETE

Nous recherchons :

Les époux Lachiusa-Morena, ci-devant Le Locle, Lugano et Genève.

Les personnes qui pourraient nous communiquer leur adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

Michel Tissot

Radium

La Chaux-de-Fonds
Nord 187
Téléphone 2 24 78

vous offre:

un service rapide et dévoué
un posage soigné
la qualité qui vaut son prix

Suis acheteur de

mouvements et montres
tous genres pour l'exportation
(paiement comptant)

Arnex Watch

SAINT-AUBIN (Neuchâtel)
« La Gairé » Téléphone 6 73 02

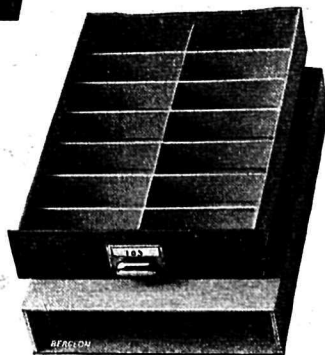


Deux parmi les
trente modèles de
 tiroirs

BERGEON

Entièrement
en bois croisé

Dimensions:
50 \ 35 cm.



BERGEON & C^{IE}

LE LOCLE (Suisse)



Chs Grosclaude

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 13 bis Tél. 2 38 47

livre rapidement:

Barrettes à ressort, attaches,
coulants, bracelets fantaisie
plaqué

EXPORTATION

Prévisions économiques

LES ÉTATS-UNIS AU-DEVANT DE 1947

Les affaires, en Amérique, révèlent une activité inconnue jusqu'ici dans l'histoire du pays. Il n'y a jamais eu aussi peu de chômeurs depuis la fin des hostilités et le volume de la production est le double de celui des années d'avant guerre.

Les effets de la grève des charbonnages s'effacent rapidement. Toutes les usines qui dépendent de ceux-ci ont décuplé leur travail et, si l'on prend la métallurgie, qui est un indice certain de l'économie américaine dans son ensemble, on constate qu'elle atteint déjà 85 % de sa capacité totale ; à Pittsburgh, centre principal, 97 % même. Ici, on a récupéré, en une semaine, les 4/5 du mouvement d'affaires perdus durant le conflit.

C'est à éviter le renouvellement de celui-ci que l'on s'emploie actuellement. Le département du Travail a voulu que chefs d'entreprises et travailleurs s'entendissent seuls, l'intermédiaire de l'État et une conférence entre syndicats ouvriers et patronaux se tient présentement à Philadelphie, dont la nation désire avec ardeur qu'elle amène la conclusion définitive de la paix sociale. Elle aboutira certainement à une trêve prolongée.

On admet — c'est l'avis de nombreux économistes — qu'avec ces 67 millions d'hommes et femmes occupés, le peuple américain a réalisé, à cette heure, le « plein emploi » qu'il ambitionne. Cela signifierait aussi qu'il a touché la plafond de la production, dans ses conditions normales.

Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est l'usage que les Américains vont faire de cette partie de la production qui ne peut être écoulée sur le marché interne. On a justement à ce sujet les déclarations d'Arthur Paul, directeur de l'Office du commerce international, au département du Commerce. Voici, en bref, et traduits littéralement, les points principaux de son exposé.

L'année 1946, a-t-il dit, se détache très nettement dans l'histoire du commerce étranger des États-Unis. Mais, l'année 1947 pourrait être meilleure encore. La demande mondiale en biens de toute nature, continue à s'accroître. Nous aurons facilement des excédents. Tout dépend de notre attitude : si nous voulons réellement travailler, sans plus discuter, une amélioration est inévitable.

L'an dernier, nous exportâmes pour près de 10 milliards de dollars en marchandises seulement : 8 milliards

représentaient des transactions commerciales et le solde consistait en secours et en dons distribués par l'U.N.R.R.A. et d'autres agences de reconstruction, ou encore par des envois terminant le programme Prêt-et-Bail. En outre, nous avons vendu à l'étranger pour environ 1 milliard de « surplus ». Dans le même laps de temps, nous importâmes des biens pour une valeur de 5 milliards, des matières dont nous avons un urgent besoin, notamment du caoutchouc, du pétrole brut, du café, du sucre, des fruits, du papier journal.

En 1947, nos exportations totales pourraient facilement dépasser 11 milliards. En effet, les nécessités de l'humanité en ce qui concerne nos aliments, notre coton ou notre tabac, nos machines surtout, ne sont pas près d'être couvertes. Quant à nos besoins personnels en matières premières et en manufacturés d'Europe, d'Amérique latine et d'Extrême-Orient, ils s'accroissent de jour en jour. Au surplus, il ne paraît pas normal que nous continuions à former une balance commerciale aussi positive, car nos partenaires dans le domaine commercial ne pourront s'acquitter et de leurs achats et des emprunts qu'ils ont contractés chez nous qu'en établissant à leur profit un solde actif de nos échanges.

Précisément, la question des crédits se pose. Ceux de 1946 ont été effectués, pour la plupart, par l'intermédiaire de l'Eximbank. Le ministre compte sur la Banque internationale pour assurer ceux de 1947.

Il a ajouté que des touristes américains et des hommes d'affaires en nombre croissant voyageront à l'étranger et, notamment, en Europe et que leurs dépenses doivent contribuer de façon substantielle à maintenir les bases des relations économiques et des échanges internationaux.

« Nous avons déclaré au monde que le plein emploi, des standards de vie meilleure et la paix seraient les facteurs actifs du commerce multilatéral. Il s'agit que nous allions, d'une marche assurée, à l'élimination des contingents, de la discrimination, des contrôles de toutes sortes et autres barrières commerciales. Nous pouvons demander à nos partenaires de réduire de même leurs tarifs à la hauteur compatible avec les besoins raisonnables de leur développement industriel. »

Il y a évidemment d'autres appréciations concernant la situation économique et commerciale des États-Unis. Mais, celle-ci paraît néanmoins la plus conforme. Y.

Adelboden 

Altitude 1400 m.

Situation très ensoleillée - Magnifique terrain de ski
Abonnement de sports très avantageux
Tous les hôtels modernisés - Plusieurs orchestres
Bureau de renseignements, téléphone (033) 8 34 39

Remarques sur

Poursuivons les recherches parues en date du 10 octobre et qui concernaient l'huilage et le graissage des ressorts de barillet.

Seul un bon graissage donne au ressort un rendement et un développement convenables.

On peut encore améliorer ce rendement en munissant l'extrémité du ressort d'une bride.

Les essais ont porté sur des ressorts renversés et spiralés pour mouvements 12", hauteur de la lame 1,80 mm., épaisseur 0,11 mm., longueur théorique 360 mm.

Le rapport entre le diamètre de la bonde de l'arbre et l'épaisseur de la lame vaut 31,8. On voit que ce dernier est favorable.

Les ressorts utilisés ont 430 mm. de long, soit la longueur théorique plus 20 % environ.

Les diagrammes nos 1 à 5 sont obtenus avec des ressorts renversés, ceux nos 6 à 10 avec des ressorts spiralés.

Le diagramme no 1 provient d'un ressort n'ayant subi aucune modification, l'extrémité de la lame se termine par le petit crochet rivé, court, rigide qui est habituellement employé.

Le rapport entre le travail fourni par le ressort en se développant et le travail qui est nécessaire pour l'armer au haut est de 70 à 75 %. Dans notre cas ce rapport vaut 47 %, cela provient de ce que le ressort n'est pas libre dans le barillet.

On coupe l'extrémité du ressort pour en éloigner le crochet et on rive à 8 mm. de son extrémité une bride formée d'une lame d'épaisseur 0,075 mm. et dont la longueur vaut environ le diamètre intérieur du barillet (10,60 mm.). On obtient alors le diagramme no 2.

Les nœuds et les ventres que forment les deux courbes montrent qu'effectivement le ressort manque de liberté. L'ébat de hauteur de 0,06 mm. est porté à 0,10 mm., ébat un peu faible encore, comme le fait voir le diagramme no 3.

Le rapport entre le travail que fournit le ressort et celui qu'il faut pour l'armer est de 90 %. Le moment de force au haut a passé de 989 grmm. à 1106 grmm., ce qui donne une augmentation d'environ 12 %.

Il est donc possible d'utiliser un ressort de lame plus mince s'il y a excès de force.

En ramenant la longueur du ressort de 425 à 400 mm., le nombre de tours de développement passe de 61/6 à 61/3 fort, ce qui est normal. La chute du moment de force pour 4 tours est de 239 grmm. pour le ressort long et de 250 grmm. pour le court.

Remarquons que le ressort long donne un moment de force plus égal sur les 4 tours qui représentent les 28 premières heures de marche de la montre.

Les diagrammes nos 6 à 10 sont donnés par des ressorts spiralés de mêmes dimensions, mais d'une autre fabrication.

Le diagramme no 6 est donné par un ressort terminé par un crochet court et rigide.

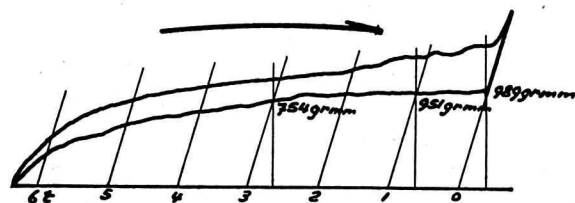


Fig. 1. - L =

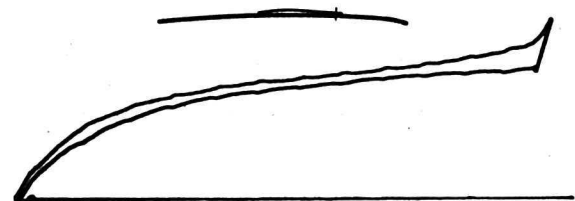


Fig. 2. - L =

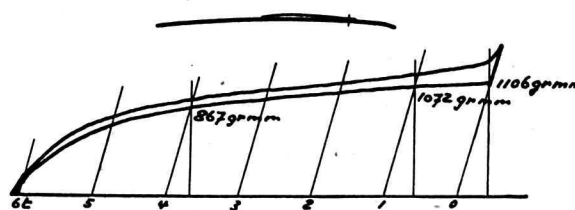


Fig. 3. - L =

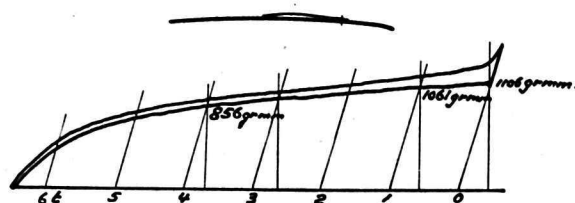


Fig. 4. - L =

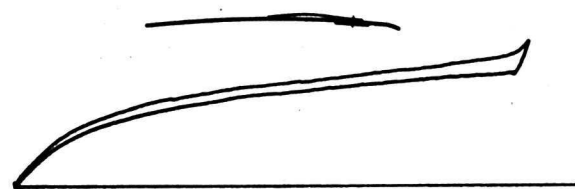


Fig. 5. -

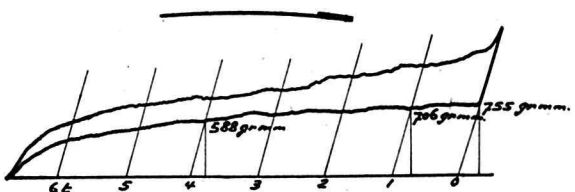
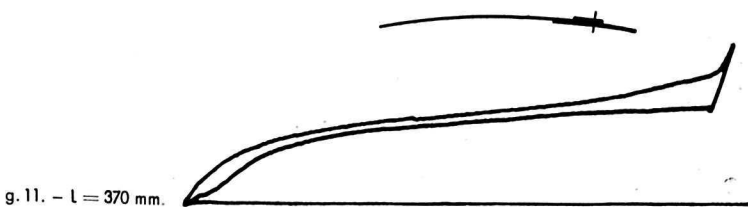
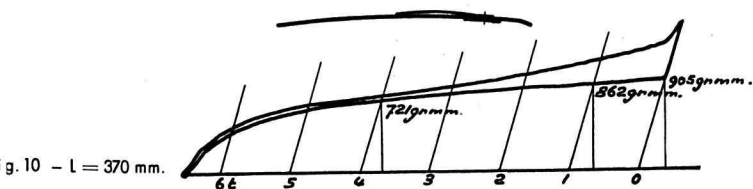
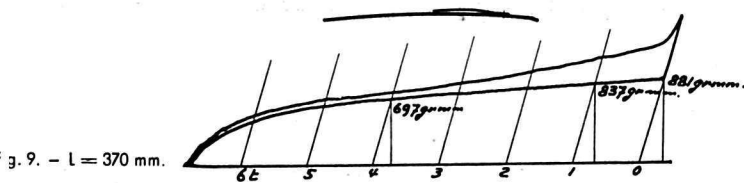
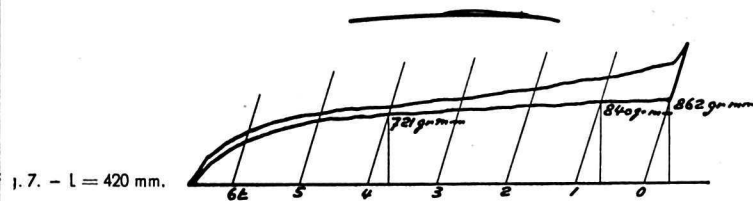


Fig. 6. -

sorts de barillets



Le rapport entre le travail fourni par le ressort se désarmant et le travail qu'il faut pour l'armer au haut vaut 65 à 70 %. Ces chiffres proviennent de mesures faites sur plusieurs ressorts.

En supprimant le crochet à l'extrémité du ressort et en rivant à 6 mm. de son extrémité une bride dont la longueur vaut le diamètre intérieur du barillet, la valeur de ce même rapport est comprise entre 70 et 82 %. Le moment de force du ressort (voir diagrammes nos 6 et 7) passe au haut de 755 à 862 grmm., ce qui donne dans ce cas une augmentation d'environ 14 %. Le travail du ressort est sensiblement amélioré et plus régulier.

En ramenant la longueur du ressort de 420 à 370 mm., la chute du moment de force pour 4 tours de développement soit 28 heures de marche se trouve accentuée et passe de 144 à 184 grmm.

Ici comme précédemment on constate qu'il est préférable d'utiliser un ressort long que court. Quant aux nombres de tours de développement ils sont de 6 1/3 pour le ressort long et 6 2/3 pour celui de 370 mm.

Les ressorts spiralés se sont fortement rendus, ils manquaient de nerf. Avec des ressorts plus nerveux l'écart entre leur moment de force et celui des ressorts renversés serait moindre.

La bride doit être souple mais résistante, c'est pourquoi son épaisseur a été choisie égale au 0,70 de celle du ressort, les résultats obtenus avec des brides dont l'épaisseur vaut la moitié de celle du ressort sont bons, mais ces brides semblent fragiles, bien qu'aucune ne se soit rompue. Les brides minces peuvent être tenues plus courtes, leur longueur réduisant mais dans une faible mesure le nombre de tours de développement.

La conclusion qu'on peut tirer d'essais portant sur une douzaine de ressorts munis des brides minces, quant à la solidité de ces dernières, n'est pas suffisante.

Pour augmenter la solidité de l'assemblage on peut river en même temps une petite plaquette à l'opposé de la bride. Le ressort étant serré entre la bride et la plaquette ne cède pas. On constate alors une légère augmentation du moment au haut.

Par ce qui précède on remarque qu'il y a avantage d'utiliser la bride longue et souple en lieu et place du crochet habituel. Il n'y a aucune difficulté quant à l'estrapadage du ressort, comme en toute chose il faut l'habitude.

Le dernier diagramme provient d'un ressort semi-renversé dont l'extrémité porte une bride spéciale formée par deux lames de 0,13 mm. d'épaisseur. La lame intérieure mesure 8 mm. de long et est rivée à la lame extérieure formant crochet tout en laissant au ressort sa liberté. Le diagramme est bon. Un seul ressort ne permet pas de juger du système.

La Chaux-de-Fonds, janvier 1947.

Fridolin WIGET.



PAPIERS DE SOIE

fin blanc, exempts de chlore et acide, recommandés,
jusqu'à épuisement du stock.

P. Gimmi & Co «PAPYRUS»
SAINT-GALL

« WATCHMASTER »

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



Machine perfectionnée à régler les
montres, d'utilisation simplifiée et à
des prix très avantageux.

Démonstration dans votre usine sur
demande.

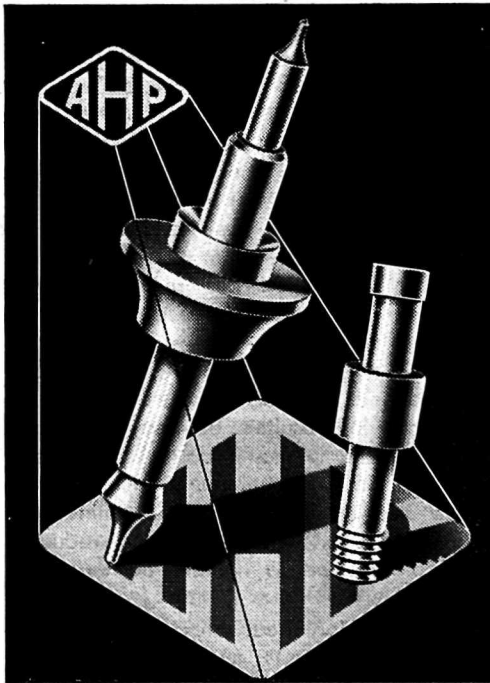
Pour tous renseignements s'adresser à

ALPINE WESTERN ELECTRIC COMPANY

Wilmington U. S. A. Succursale de Bâle

Bâle Viaduktstrasse 60

Téléphone (061) 235 99



Affentranger, Haas & Plattner S. A.
NIEDERDORF (BALE-CAMPAGNE)

FABRIQUE DE DÉCOLLETAGES ET PIVOTAGES DE PRÉCISION



A vendre

Décolleteuse (Petermann)

mono poulie. Passage 7 mm., 4 outils, avec
perceur, centreur et tous les accessoires
nécessaires.

Presse automatique (Aeschlimann)

ca. 3 tonnes, col de cygne, en très bon
état.

Paroz & Bächler, Chemin des vignes 22, Bienne,
téléphone (032) 2 38 93.

*A*bonnez-vous à

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE

Le seul hebdomadaire de l'industrie horlogère

Représentation

Maison d'importation du Brésil demande représentation d'une bonne maison d'horlogerie suisse. Achats fermes sur lettres de crédit. Grosses possibilités. Faire offres sous chiffre P 1399 N, à Publicitas Neuchâtel.

PUBLICITAS

Neuchâtel, téléphone 5 42 25
La Chaux-de-Fonds, téléph. 2 14 94
Saint-Imier, téléphone 4 10 77
Bienne, téléphone 2 55 45

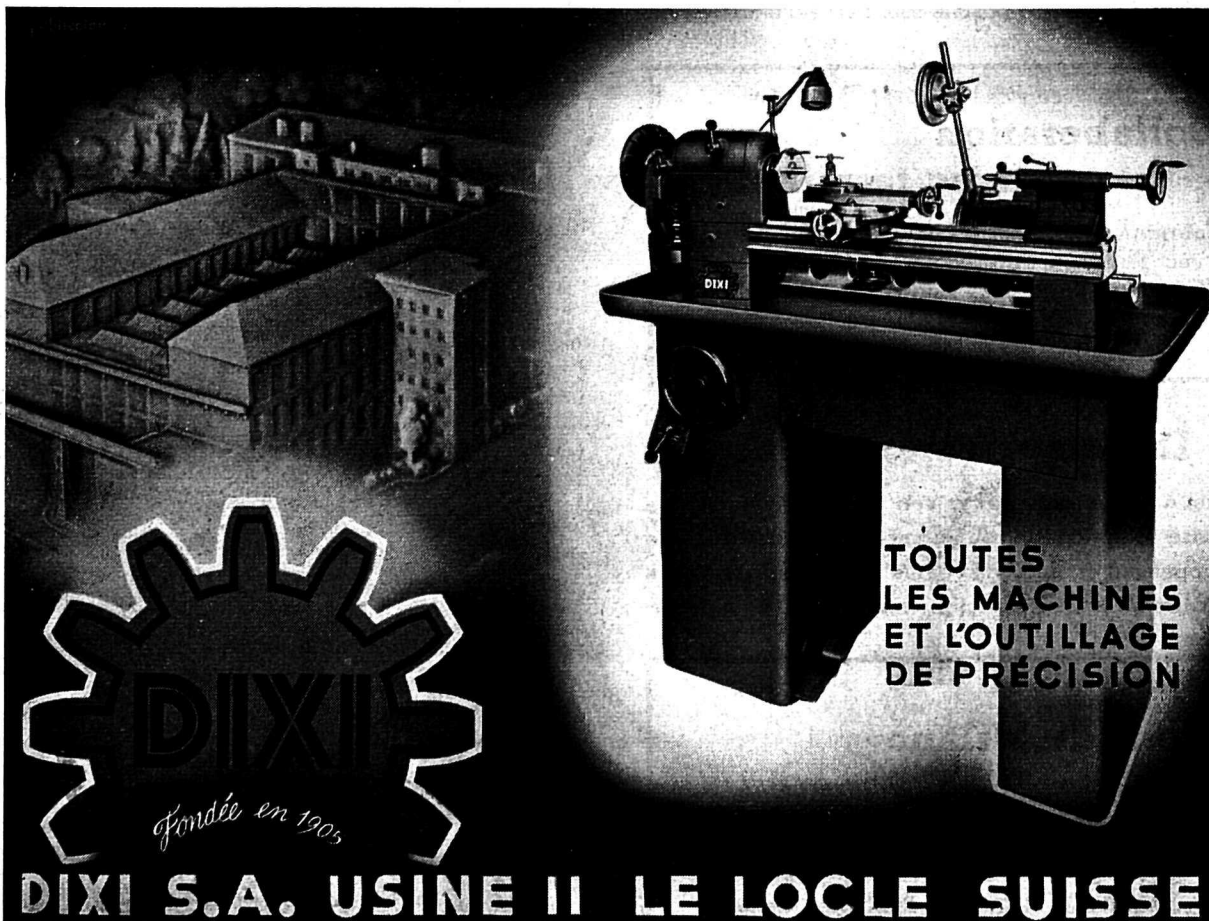
Maison française cherche usine suisse

fabriquant montres et mouvements à musique, pour l'exportation. Faire offres avec catalogue à Ceraver S. A. V. L., 21 bis, rue de Paradis, Paris.

Imprimeurs

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS



The advertisement features a large gear-shaped logo on the left with the word "DIXI" inside and "fondée en 1905" written in a cursive font below it. To the right, a precision machine, likely a lathe, is shown on a stand. The machine has "DIXI" written on its side. The background shows a dark, industrial setting with a building visible in the distance.

TOUTES
LES MACHINES
ET L'OUTILLAGE
DE PRÉCISION

DIXI S.A. USINE II LE LOCLE SUISSE

EXPORTATEUR

cherche à acheter contre paiement comptant :

Montres bracelets 11 $\frac{1}{2}$ "^m, diamètre 36 mm., or 18 carats, verres concaves.

Montres bracelets dames, grand format, or 18 carats, verres optiques, pour cuir (pas de gros gonds).

Faire offres avec échantillons et quantités disponibles à HENRI BERNARD, Midi 24, Saint-Imier.

Cherche place

Demoiselle, 22 ans, Suisse allemande, sténo-dactylo, bien au courant des travaux de bureau et ayant de très bonnes notions de la langue française cherche place en Suisse française pour le 1^{er} mars ou date à convenir. Bons certificats et références à disposition. Adresser offres sous chiffre E 45, à case postale 550, Berne-Transit.

Collaboration avec termineur

Fabrique d'horlogerie cherche collaboration avec termineur possédant un atelier bien organisé. Offres sous chiffre Z 20308 U, à Publicitas Bienne.

Directeur commercial

cherche à s'intéresser activement et financièrement à entreprise d'horlogerie ou branche annexe dont le développement est désiré. Eventuellement reprise. Ecrire sous chiffre W 21232 X, à Publicitas Genève.

Fiera di Milano

Printemps 1947

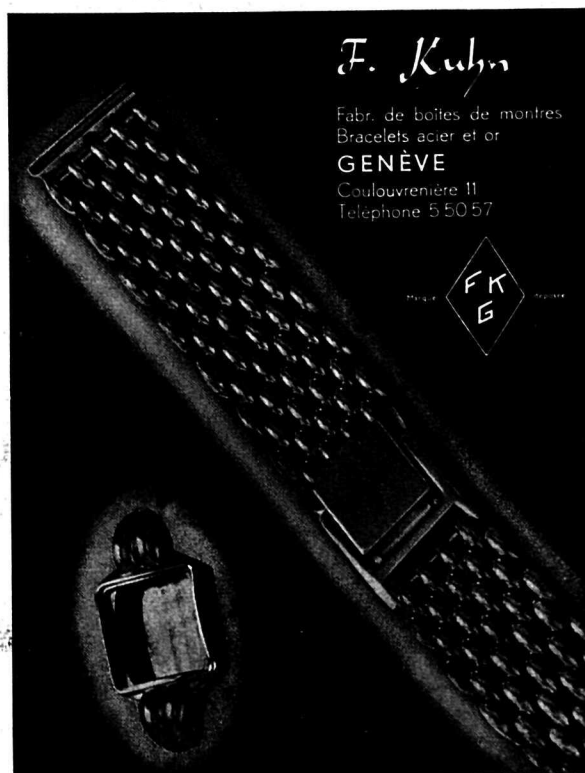
Vente - Propagande. — Les fabricants que cette exposition intéressent sont priés d'écrire sous chiffre K 61616 X, à Publicitas Genève.

Inspecteur-contrôleur

Administration de la branche horlogère engagerait inspecteur-contrôleur, au courant de l'établissement des calculs pour prix de revient mouvements et montres. Connaissances exigées: langues française et allemande, système de comptabilité générale et industrielle. Présenter offres détaillées avec photographie sous chiffre P 1258 N, à Publicitas Neuchâtel.

Terminages compteurs et chronographes

Quel atelier bien organisé entreprendrait terminages compteurs et chronographes, ébauches Landeron? Offres sous chiffre P 5000 J, à Publicitas Neuchâtel.



Economie européenne

BALANCES DES PAIEMENTS

A la libération, la presque totalité des Etats de l'Europe se sont trouvés en face de difficultés exceptionnelles, relative à leur balance des comptes. La guerre et l'occupation avaient passé. Le contrôle ennemi s'était étendu sur le commerce extérieur. Les flottes de commerce, diminuées à la suite des opérations militaires, ne rapportaient guère. Les revenus provenant du tourisme étaient pratiquement inexistantes.

Comme la production agricole et l'alimentation, par conséquent, apparaissaient partout inférieures à leur niveau antérieur, ces pays allaient dépendre des importations de denrées et de matières premières. L'appui réciproque, Prêt-et-Bail, les produits fournis par les magasins alliés et les envois de l'U.N.R.R.A. ont fortement aidé les Etats européens à amoindrir le déficit de leur balance des paiements. Y contribuèrent aussi, dans certaines régions, les soldes des troupes alliées. En revanche, la diminution de l'activité économique devait réduire gravement les possibilités d'exportation.

En 1946, ces balances se sont trouvées quelque peu modifiées par rapport à l'an précédent. Voici ce qu'en dit, en résumé, « Le Document de la Semaine », n° 103, publié par les Services américains d'information. Nous classons :

1° La plupart des pays de l'Europe occidentale ont procédé à un examen attentif de leurs investissements étrangers ; ils sont maintenant capables de les utiliser pour compenser partiellement le déficit de la balance des paiements, alors que l'amélioration des mesures de contrôle leur a permis de mieux faire valoir les moyens d'échange qu'ils possédaient ;

2° en raison de l'amélioration générale de la production, industrielle et agricole, le montant des exportations, en 1946, dépasse de beaucoup celui de 1945. Néanmoins, il n'a pu s'amplifier, comme on l'aurait voulu, à destination des pays dont les monnaies ne sont pas convertibles ;

3° beaucoup d'Etats ont noté une augmentation des services rendus par leur marine marchande ;

4° d'autre part, quelques nations durent importer de grandes quantités de matériel industriel et de matières premières pour activer la remise en état de leur économie et exécuter un premier plan de reconstruction ;

5° de nombreux Etats ont pu, cependant, contracter des accords de crédit qui leur ont permis de faire face aux déficits courants ;

6° la balance des paiements a été améliorée, dans nombre de cas, par la conclusion d'accords commerciaux, lesquels ont contribué à la renaissance des échanges. Cependant, dans la mesure où ces accords sont bilatéraux, ils contraignent les pays contractants à accepter souvent l'importation de produits non essentiels.

A la fin de 1947, il y a toutes raisons de croire que la situation de la balance des comptes des Etats européens sera plus saine qu'en 1946. Chez la plupart

apparaît déjà la forme que prendront les échanges dans l'avenir.

Tandis que certains d'entre eux continueront leur remise en état, la majorité aura réalisé des progrès appréciables dans cette reconstruction. Il en résultera une réduction notable des besoins d'importation de plusieurs produits et, simultanément, une augmentation des ventes à l'étranger, visibles ou invisibles.

De même, les achats hors frontières d'installations industrielles ne seront plus aussi importants qu'auparavant. En revanche, dans des pays comme la France, la Belgique et la Hollande, les progrès réalisés dans la production industrielle nécessiteront l'importation des matières premières sur une grande échelle. De tels achats ne pourront être financés vraisemblablement que dans une mesure insuffisante par les revenus obtenus par l'accroissement des exportations et des bénéfices dérivés de la marine marchande et du tourisme. Les stocks ne seront pas encore reconstitués partout et les Etats du continent devront continuer à appliquer des mesures rigoureuses pour réaliser l'équilibre de leur balance des paiements. On pense qu'ils y arriveront entre 1947 et 1950.

De tels espoirs dépendent naturellement de la matérialisation des conditions préalables sur lesquelles nombre d'Etats basent leurs prévisions : l'accroissement de la production, l'amélioration du commerce international, des facilités monétaires, le relèvement des niveaux de vie, etc.

cb.

Postes, télégraphes et téléphones

SERVICE POSTAL AVEC L'ALLEMAGNE

1° Les lettres jusqu'à 20 gr. et les cartes postales à destination des quatre zones d'occupation de l'Allemagne peuvent maintenant contenir non seulement de la correspondance d'ordre privé, mais aussi des communications commerciales sans caractère transactionnel, c'est-à-dire limitées à des constatations de faits et à des échanges de renseignements. Aucune affaire ne peut être conclue par voie de correspondance. Est interdit aussi l'échange de communications relatives aux avoirs allemands à l'étranger.

2° Le courrier commercial est soumis aux mêmes dispositions spéciales que les envois de caractère privé. Ces dispositions, publiées déjà en août 1946, sont répétées ci-après : L'indication de l'expéditeur est obligatoire sur toutes les correspondances. L'adresse du destinataire doit mentionner la rue et le numéro de la maison ; autant que possible, on y fera figurer aussi la zone d'occupation et le numéro du territoire d'acheminement (Postleitgebiet).

Les lettres et les cartes postales adressées poste restante ne sont pas admises. En revanche, les envois sous

ASSOCIATION HORLOGÈRE de la place de Biene cherche

COLLABORATEUR

énergique, au courant des problèmes d'exportation, connaissant les marchés étrangers et capable de mettre sur pied un nouveau département important. Préférence sera donnée à candidat possédant à fond le français (langue maternelle), l'anglais et l'allemand. Entrée de suite ou à convenir. Faire offres manuscrites avec photographie sous chiffre P 1183 N, à Publicitas Neuchâtel.

Ancienne maison d'exportation d'horlogerie

cherche fabricant pour livraison régulière de mouvements 5 $\frac{1}{4}$ "", 8 $\frac{3}{4}$ "", 10 $\frac{1}{2}$ " et 13"", qualité courante. Faire offres sous chiffre P 1234 N, à Publicitas Neuchâtel.

Importantes quantités de montres roskopf

Importante et ancienne maison d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds achèterait au grand comptant importantes quantités de montres roskopf 7 $\frac{3}{4}$ "-11" et 10 $\frac{1}{2}$ " seconde au centre. Faire offres avec prix, quantités et délais de livraison sous chiffre P 1152 N, à Publicitas Neuchâtel.

Pierres d'horlogerie

On entreprendrait tournage précis garanti dans le $\frac{1}{2}$ centième. Livraison dans les 48 heures. Bonnes références à disposition. Faire offres à ATELIER « PRÉCIS », rue Léopold-Robert 105, La Chaux-de-Fonds.

J'achète

toutes machines usagées et moteurs pour l'industrie du métal. Offres G. Muller, Sablons 51, Neuchâtel, téléphone 5 49 24.

Maison conventionnelle

désire acheter montres 5 $\frac{1}{4}$ " plaquées 10 microns, ancre, 15 rubis, boîtes à gonds, glaces coussin, sans cordonnet. Paiement comptant. Faire offres sous chiffre P 1097 N, à Publicitas Neuchâtel.

Mouvements, montres finies et chronographes

sont demandés par maison conventionnelle. Paiement comptant en francs suisses. Faire offres détaillées sous chiffre S 15251 X, à Publicitas Genève.

numéro de case postale sont autorisés, pourvu que l'adresse porte aussi le nom du locataire de la case. Les enveloppes ne doivent pas être doublées, ni porter des dessins ou mentions autres que les adresses de l'expéditeur et du destinataire et les indications postales.

A ces restrictions s'ajoutent les interdictions suivantes :

- a) les codes, chiffres, symboles et autres procédés de correspondance secrets,
- b) les encres secrètes et invisibles,
- c) la sténographie,
- d) le réemploi d'enveloppes portant un cachet ou une bande de contrôle, ou leur insertion dans un envoi,
- e) les griffonnages et les dessins inintelligibles,
- f) les lettres à la chaîne.

Avis aux exportateurs

CHINE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

En complément de notre avis du 21 novembre 1946 concernant la nouvelle réglementation des importations en Chine et en nous fondant sur les rapports reçus de notre légation de Nanking et de notre consulat général de Shanghai, nous pouvons encore communiquer ce qui suit :

Un permis d'importation est requis pour toutes les marchandises qui peuvent encore être importées en Chine.

Les marchandises admises à l'importation sont divisées en trois catégories (I à III). Pour chacune de ces catégories, il sera fixé probablement un contingent en quantité ou en valeur. Le montant de ces contingents n'est pas encore connu.

La 1^{re} catégorie comprend notamment les machines, ses moteurs et les moyens de locomotion.

La 2^e catégorie englobe principalement des matières premières, des métaux, des produits chimiques et pharmaceutiques.

La 3^e catégorie comprend un grand nombre d'ouvrages en métal et ustensiles, des livres, des colorants, des machines de bureau et des denrées alimentaires de qualité.

Un autre groupe embrasse deux catégories de marchandises dont l'importation est suspendue (III b) ou demeure prohibée (IV).

Sont comprises dans la catégorie III b les marchandises qui ne figurent pas dans les catégories I, II, III et IV. Les montres en font vraisemblablement partie.

La catégorie IV comprend entre autres les tapis de laine, les jouets, les dentelles, les objets de parure, les parfums, les étoffes et vêtements en soie, les articles de toilette, les parapluies et parasols.

Dès que des précisions nous seront parvenues au sujet des contingents applicables aux différentes catégories, elles feront l'objet d'une communication ultérieure.

3^o Les objets désignés ci-après demeurent exclus dans les relations avec les quatre zones d'occupation : les cartes illustrées, les imprimés, les papiers d'affaires, les échantillons de marchandises, les petits paquets, les imprimés en relief pour aveugles et les colis postaux.

La zone britannique accepte toutefois les journaux, publications périodiques et magazines suisses expédiés comme imprimés.

4^o Tous les envois sont, en Allemagne, soumis à la censure.

5^o Les autorités de contrôle alliées autorisent dans toute l'Allemagne l'échange de coupons-réponse internationaux contre des timbres-poste allemands. De tels coupons peuvent donc être joints aux lettres expédiées de Suisse.

Le commerce extérieur en décembre

En décembre, l'évolution de notre commerce extérieur par rapport au mois de novembre dernier est caractérisée par une augmentation des entrées et une diminution des sorties. L'importation s'inscrit en l'occurrence à 366,8 millions de francs et s'est relativement plus fortement développée en valeur qu'en quantité au regard du mois précédent. L'exportation n'enregistre pendant la même période, avec 264,1 millions de francs, qu'un léger recul de valeur, mais s'établit quant au poids à environ 10 % au-dessous des résultats de novembre. Comparativement aux chiffres du trafic de la période correspondante de l'année dernière, notre commerce extérieur marque en revanche, sur toute la ligne, une forte augmentation. L'excédent d'importation s'est élevé de 40 millions environ par rapport à novembre écoulé et atteint 102,7 millions de francs. En présence de chiffres globaux en hausse, le solde passif actuel dépasse de ce fait encore de 7 millions de francs le montant déficitaire élevé de décembre 1945. A ce propos, il convient de relever que la passivité résultant de nos échanges commerciaux avec l'étranger s'est continuellement renforcée au cours des trois derniers mois de 1946.

Si l'on compare les résultats du commerce extérieur de 1946 avec ceux de 1945, on constate en moyenne mensuelle une progression de 33.000 wagons environ à l'importation et d'approximativement 2700 wagons à l'exportation. Les entrées de l'année écoulée se sont accrues de 2197 millions et atteignent 3422,5 millions de francs ; les sorties ont augmenté en valeur d'un peu plus de 80 % pendant la même laps de temps et s'élèvent à 2675,5 millions de francs. Ainsi, notre trafic commercial avec l'étranger boucle en 1946 par un passif considérable de 747 millions, tandis que nos échanges de marchandises en 1945 se soldaient par un actif de 248,3 millions de francs. Cette évolution est d'autant plus remarquable que la tendance active survenue depuis 1942 dans notre commerce extérieur a été suivie, pendant l'année qui vient de s'écouler, d'un mouvement inverse dû à une plus forte demande en marchandises d'importation et à de meilleures possibilités d'approvisionnement.

On cherche à acheter

d'occasion, quelques machines à creuser les pierres fines à l'arbre, centrage à gaz, avec renvois. Faire offres avec dernier prix sous chiffre R 2388 Q, à Publicitas Bâle.

Pierriste

expérimenté, cherche creusures de pierres fines en tous genres. S'adresser sous chiffre P 7035 B, à Publicitas Bulle.

Technicien-horloger

ayant fait ses études au Technicum de Bienne et ayant deux ans de pratique, cherche situation pour date à convenir. Faire offres sous chiffre P 1213 N, à Publicitas Neuchâtel.

Chef ouilleur calibriste

parfaitement au courant des étampes et outillage d'horlogerie, cherrhe changement. Offres sous chiffre Nc 20266 U, à Publicitas Bienne.

Fabrication d'horlogerie

On cherche à acheter une fabrication d'horlogerie conventionnelle ou association éventuelle. Possibilités de développement. Offres sous chiffre X 20237 U, à Publicitas Bienne.

Commerçant

visitant régulièrement fabriques d'horlogerie, cherche représentations boîtes de montres nickel, acier et or. Faire offres sous chiffre P 10025 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Travaux de découpage

Ancienne maison, membre de l'UBAH, se recommande pour travaux de découpage acier et laiton. Offres sous chiffre Ec 20201 U, à Publicitas Bienne.

Pour pierriste

à vendre environ 100.000 carats rubis rosé et rouge clair craquelé. Offres sous chiffre P 1233 N, à Publicitas Neuchâtel.

Technicien-horloger

Importante manufacture d'horlogerie cherche à engager un technicien-horloger comme chef responsable de son bureau technique de construction. Place intéressante et stable. Faire offres sous chiffre Pe 2791 L, à Publicitas Lausanne.

Bijouterie-horlogerie

Nous cherchons à entrer en relation avec fabricant en vue de représentation en Suisse d'articles de bijouterie (or, argent, métal) et de montres de marque. Eventuellement achat ferme. Nous possédons grande clientèle. Faire offres sous chiffre AS 6926 J, aux Annonces-Suisses S. A., Bienne.

Fabrique de boîtes acier à Genève

cherche fabricant pour collaboration dans fabrication et terminage de boîtes aciers, qualité soignée. Adresser offres sous chiffre U 21224 X, à Publicitas Genève.

Relations

Commerçant suisse ayant vécu 20 ans en Extrême-Orient, désire entrer en relations avec fabriques d'horlogerie faisant montres ancre bon courant et roskopf, en vue d'organiser exportations futures. Offres sous chiffre Bc 5501 Z, à Publicitas Zurich.

Service de recherches

BULGARIE :

Lasar Vitner, 47 Str. Mischka, Sofia, cherche fournisseur de montres-bracelets cylindres.

SIAM :

Siam Merchants, 178 Suriwongse Road, Bangkok, cherche fournisseur de montres en tous genres.

INDONESIE :

Iri Oiberg, Nijlandweg 65, Bandoeng (Java), montres et fournitures.

INDES BRITANNIQUES :

Louis Dreyfus & Co. Ltd., Bombay, cherche représentation fabrique d'horlogerie.

AUSTRALIE :

Les maisons désireuses d'être représentées en Australie peuvent se mettre en rapport avec la maison Huber, Huber & Cie, Rosenbergsr.asse 62, à Saint-Gall.

FRANCE :

Société Sibo, 12, rue Grange-Batelière, Paris 9^{me}, demande offres en mouvements et montres 5 1/4^{'''} ancre.

Nous insérons sous cette rubrique toutes les demandes qui parviennent de l'étranger, alors même que la plupart des solliciteurs nous sont inconnus.

Nous rappelons aux intéressés que des renseignements peuvent être demandés à l'Information Horlogère Suisse, à La Chaux-de-Fonds.

Registre du commerce

28/12/46. — Louis Affolter, à Malleray, fabrique de pignons et pivotages en tous genres. La raison est radiée ensuite de remise de commerce. L'actif et le passif sont repris par la maison « Les Fils de Louis Affolter », à Malleray, ci-après inscrite.

28/12/46. — Les Fils de Louis Affolter, à Malleray. André Affolter et René Affolter, les deux de Seeberg (Berne), à Malleray, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui commencera le 1^{er} janvier 1947 et qui reprend l'actif et le passif de la raison individuelle « Louis Affolter », à Malleray, ci-dessus radiée. Fabrique de pignons et pivotage en tous genres.

30/12/47. — Brenzikofer Frères, Société anonyme, à Tavannes, fabrication et commerce d'articles d'horlogerie et de tous autres articles dont tout ou partie de la fabrication rentre dans l'industrie horlogère. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1946, la société a modifié sa raison sociale en Brenzikofer et Cie S. A.

Les statuts ont été modifiés dans ce sens. Arnold Lohner, président du conseil d'administration, a démissionné. Il est remplacé à ce poste par Robert Brenzikofer, jusqu'ici vice-président, déjà inscrit. René Brenzikofer, administrateur et secrétaire du conseil d'administration, est décédé. Il est remplacé comme secrétaire par le nouvel administrateur Jean Brenzikofer, de Niederhünigen, à Tavannes. Les pouvoirs d'Arnold Lohner et de René Brenzikofer sont éteints. Robert Brenzikofer et Jean Brenzikofer engagent la société par leurs signatures individuelles. Les pouvoirs de Robert Brenzikofer sont modifiés dans ce sens.

30/12/46. — Nordmann et Cie, Normana Watch Co., à La Chaux-de-Fonds, société en commandite ayant pour but la fabrication d'horlogerie. Hélène Nordmann, née Weill, ne fait plus partie de la société; sa commandite de 500 francs est éteinte. Sont entrés dans la société en qualité d'associés indéfiniment responsables Albert-Roland Nordmann et Georges-Benoit Nordmann, les deux de Bâle, à La Chaux-de-Fonds. La société est transformée en une société en nom collectif sous la raison sociale Normana Watch Co., Nordmann et Co. Les deux nouveaux associés possèdent la signature individuelle ainsi que Lucien-Paul Nordmann (déjà inscrit) et la procuration individuelle conférée à Berthe Eggimann (inscrite) subsiste.

Détaillant de la Suisse romande offre

100 à 150 montres

hommes et dames, acier et plaqué, marques diverses. Faire offres sous chiffre Gf 365-1 L, à Publicitas Lausanne.

Société suisse d'exportation d'horlogerie cherche pour entrée immédiate ou à convenir un jeune

collaborateur

connaissant la comptabilité, les langues, et, si possible l'horlogerie. Offres manuscrites avec références sous chiffre F 20252 U, à Publicitas Bienne.

IMPRIMEURS : HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

PROTEXO

BRACELETS POUR MONTRE, EN VÉRITABLE PROTEX (PLASTIQUE)

TECHNIQUE HORLOGÈRE REYMOND
CASE RIVE 97 - GENÈVE

● VAUT PLUS ET... COÛTE MOINS

FABRIQUE DE RESSORTS „LE ROSEAU”

*P***ERRIN & CO**

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce 17a
Téléphone 22628

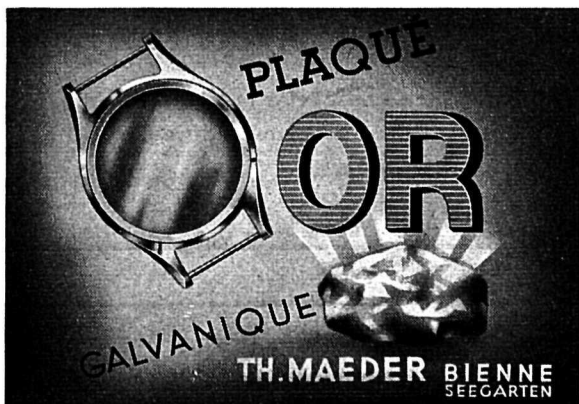
RESSORTS DE QUALITÉ

Tabliers industriels

Parmi les tabliers industriels, celui en feuille synthétique a vite conquis une première place par ses qualités remarquables. Le matériel résiste aux attaques de l'huile, de l'essence d'un grand nombre d'acides. Livrable en noir ou en couleur transparente.

En 100, 110, 120, 130 cm. de longueur

A. BRUNNER & C^{IE} S. A.
BALE I *Caoutchouc*



Architecte

pour Jura-bernois

Pour toutes constructions modernes, fabrique, maison d'habitation, etc. (Projets, devis sérieux, subventions, direction des travaux) adressez-vous à Jacques Hess-Schellenberg, architecte (anc. Directeur des travaux de l'Hôpital de District à Delémont) nouvellement installé à Bâle, 115 Luzernerring, téléphone 26998.

Donnez de la lumière

dans vos ateliers en supprimant les transmissions. Équipez vos machines avec commandes directes par moteurs.

Charles Jaggi

BIENNE 83, rue Centrale
Téléphones (032) 22614 et 22615

ATELIER MÉCANIQUE

Fabrication de pignons

en tous genres et calibres

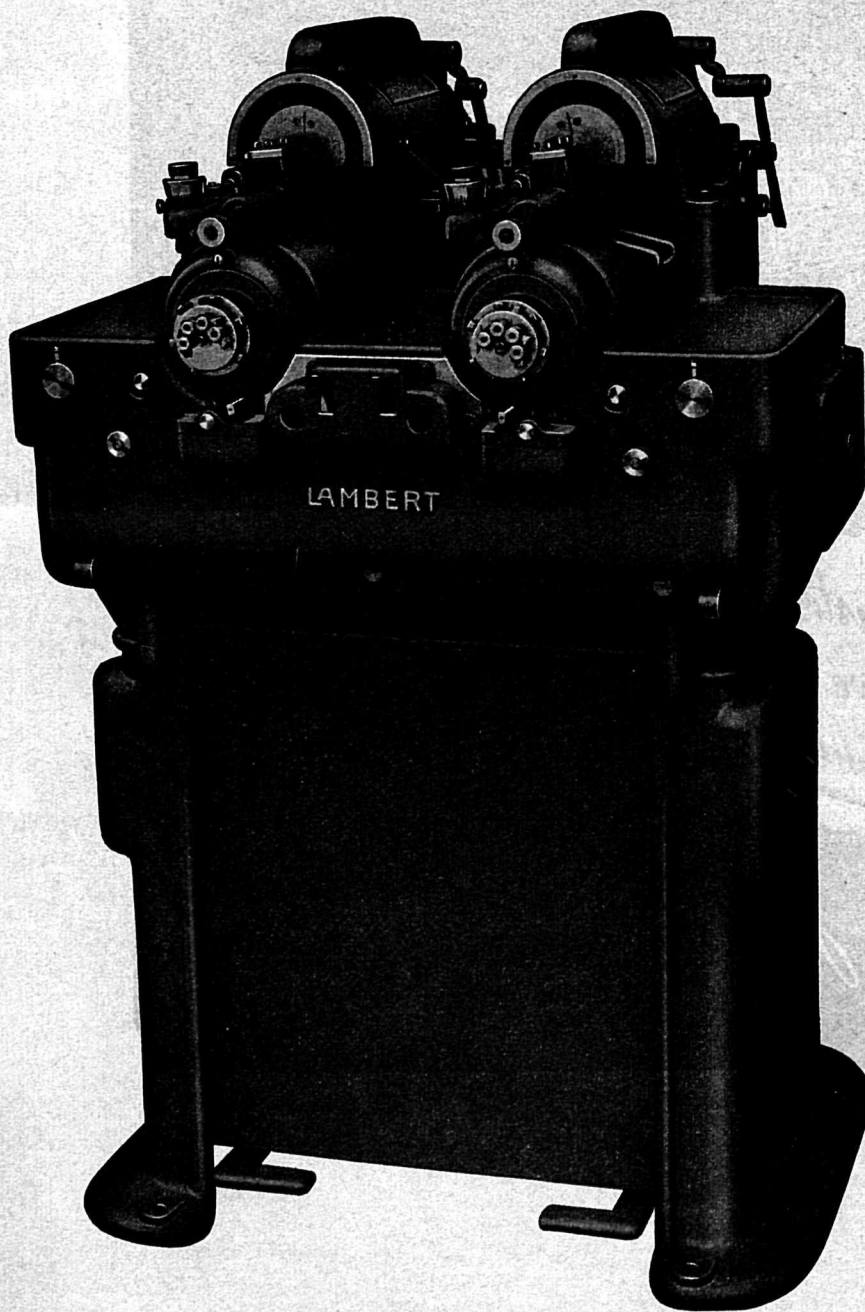
LOUIS VEUVE-HOFFMANN

CHÉZARD (Neuchâtel)
Téléphone 71275

Pignons d'échappements et de finissages
Travail soigné sur plans et sur jauges
Livraisons rapides

FABRIQUE DE MACHINES
S. LAMBERT S. A.

GRENCHEN (Soleure)



**Machines de précision
pour l'horlogerie et
l'appareillage**

**MACHINE DOUBLE
SEMI-AUTOMATIQUE
A BLANCHIR ET CREUSER**

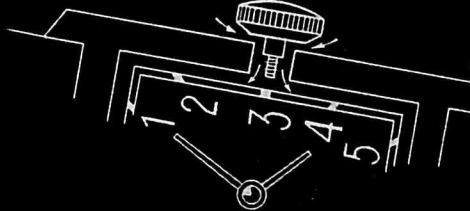
Nouveau modèle

**AVEC 4 ARRÊTS POUR
LES PROFONDEURS ET
4 ARRÊTS POUR LES
D I A M È T R E S**

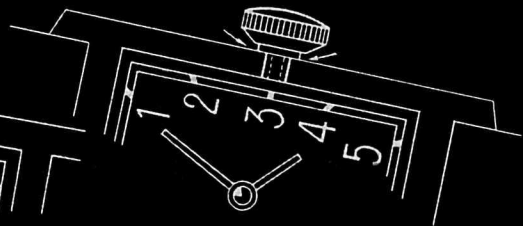
LA FABRIQUE DE MACHINES
A. BONINCHI & FILS

COURONNE ANTI-POUSSIÈRE

COURONNE SIMPLE



COURONNE ANTI-POUSSIÈRE



*Le système
éprouvé et apprécié
des bonnes marques*



J. BONINCHI et ses FILS
CHÂTELAINÉ - GENÈVE

Tél. 2.65.10